

Réunion de lycée professionnel public

07. Comment améliorer la reconnaissance et l'organisation de la voie professionnelle ?

Constat :

- L'orientation vers l'enseignement professionnel est synonyme d'orientation par l'échec.
- Le lycée professionnel est dévalorisé ce qui entraîne une démotivation des élèves qui, en outre, n'ont pas toujours accès à la formation qu'ils souhaitent.
- Il est nécessaire que les collègues de collège valorisent l'enseignement professionnel (le plus souvent brandi comme une menace).

1° - Comment valoriser l'enseignement professionnel ?

- Journées portes-ouvertes.
- Actions en direction des collèges : faire connaître les différentes filières et mettre l'accent sur les différents besoins en métiers du bâtiment par exemple (valorisation professionnelle).
- Ne pas « fermer » l'orientation (exemple des nouveaux CAP) ni « catégoriser » les élèves.
- Information la plus large possible aux élèves (visites de professionnels au collège, stages de collégiens en LP, visites d'entreprises...).
- Revalorisation des salaires dans le secteur professionnel (ce qui rendrait sans doute les formations professionnelles plus attrayantes).

2° - L'orientation en fin de 3^{ème} est-elle bien réfléchie ?

Un CAP en 3 ans, par exemple, offrirait aux élèves une première année (socle commun) leur permettant d'effectuer différents stages, dans différents secteurs (industrie, bâtiment...) et de choisir en « connaissance de cause », voire d'avoir le « droit à l'erreur »...

Le principal obstacle est la rigidité du système. Il faudrait plus de flexibilité, développer des « passerelles » entre les différentes formations, les différents établissements.

3° - Faut-il faire appel à des ouvriers, artisans, techniciens pour enseigner en lycée professionnel ?

NON : chacun doit garder sa spécificité (les enseignants se chargent de la formation générale, citoyenne, les ouvriers, artisans et techniciens de la formation professionnelle « de terrain »).

Réunion de lycée professionnel public

18. Comment, en matière d'éducation, définir et répartir les rôles et les responsabilités respectifs de l'Etat et des collectivités territoriales ?

Constat : - Désengagement de l'Etat
- Pertinence de cette question après les manifestations de mai-juin 2003 ?

1° - L'efficacité de l'école exige-t-elle plus de décentralisation ?

NON, clairement non !

L'Etat doit s'engager au maximum (cf. : Jules FERRY). L'égalité des moyens pour tous les établissements implique l'égalité des chances pour tous les enfants (alors que la décentralisation entraînerait une éducation à différentes vitesses, selon les moyens accordés aux établissements par les différentes régions).

Les lycées professionnels devraient disposer des moyens financiers correspondant à leurs besoins, par une meilleure répartition de la taxe d'apprentissage, par exemple... (actuellement les CFA semblent favorisés par rapport aux lycées professionnels).

2° - Quelles compétences l'Etat doit-il absolument conserver ?

L'Etat doit assumer ses responsabilités à 100 % avec, pour partenaires, les collectivités territoriales.

L'Education Nationale forme des citoyens, fournit les bases pour accéder à l'autonomie.
La région est partenaire du système éducatif.

3° - Partenariat école/entreprise : nécessaire mais sous quelle forme ? selon quelles modalités ?

Stages en entreprise :

Il est nécessaire que l'entreprise (qui considère souvent le stagiaire comme de la main-d'œuvre gratuite) « rende des comptes » à l'établissement scolaire.

Ce partenariat doit être formalisé au niveau institutionnel... par exemple, sous la forme d'un référentiel de compétences à acquérir au lycée et en entreprise (l'éducation nationale restant « maître d'œuvre »). Ceci permettrait également de valider l'expérience professionnelle acquise pendant le stage.

Il semble également nécessaire que les chefs d'entreprise se déplacent dans les lycées professionnels (les inviter). D'une manière générale, il faut éviter les contacts informels et personnels.

Autres exemples : - La Chambre des métiers pourrait se rapprocher de l'éducation nationale pour une information aux tuteurs.
- La Région pourrait :

- lister des lieux de stage (transmis aux établissements scolaires), former les tuteurs tout en dédommageant leurs employeurs des heures de formation,
- intervenir dans la définition des besoins en formation de base,
- mettre en place une institution, un organisme qui garantirait le bien fondé de la relation école/entreprise en terme éducatif (formalisation institutionnelle).

Conclusion :

L'Etat doit garder ses prérogatives, l'éducation nationale son rôle... mais il semble nécessaire de développer un partenariat local et d'institutionnaliser la relation école/entreprise.

ARRONDISSEMENT :

L. P. René CASSIN, rue des Ecoles, 59182 MONTIGNY EN OSTREVENT

TYPE DE REUNION : réunion de lycée professionnel public

Numéro et titre du sujet traité

sujet : n° 8

Comment motiver et faire travailler efficacement les élèves ?

Discussion sur le sujet

- Constat d'échec
- Mauvaise orientation
- Elèves passifs en classe
- On s'ennuie à l'école
- Certains élèves quittent l'école avant terme

Réflexions et propositions

- Recréation des filières professionnelles après la 5^{ème} de collège
- Repérage précoce des élèves en difficulté
- Véritable reconnaissance des filières professionnelles
- Motivation des parents dans le choix de leur enfant
- Faire travailler efficacement les élèves
- Créer des groupes de niveau
- Remise à niveau des élèves en difficulté
- Aide individualisée
- Evaluation à différents cycles scolaires

Numéro et titre du sujet traité

sujet : n° 16

Quelles relations établir entre les membres de la communauté éducative, en particulier entre parents et professeurs et entre professeurs et élèves ?

Discussion sur le sujet

- Respect
- Devoirs
- Droits
- Eduquer
- Enseigner

Réflexions et propositions

- Démission des parents devant leurs responsabilités
- Autorité éducative méprisée pour certains cas difficiles
- Plus de droits que de devoirs
- Rétablir un franc contact avec les parents
- Création d'une commission de suivi des élèves déviants
- Accompagnement et nomination d'une personne chargée du suivi jusqu'au domicile des élèves déviants
- Réapprendre les valeurs républicaines